

## COMMISSION NATIONALE DE FORMATION

Date : samedi 1<sup>er</sup> février 2019

Lieu : Paris, siège fédéral FSCF

Heures : 9H30 à 16h30

Destinataire : FSCF, membres de la commission nationale

Présents	<p><u>Membres de la commission</u> :</p> <p>Thierry BELLIER (Gymnastique masculine), Dominique BOUNY (Arts martiaux), Youri DARBOURET (Gymnastique féminine), Pierre FREGNET (Activités de pleine nature - Marche nordique), Guillaume GARREAU (Institut Forma'), Alexandra KEILING (Éveil de l'enfant), David LOPES (Twirling), Mourad MARTHI (Basket), Cécile MERCIER (G.R.S), Martine REGNIER (G.R.S), Michel SEGUI (Activités de pleine nature - Randonnée), Nathalie TRAILIN (Pratiques artistiques et culturelles)</p> <p><u>Comités régionaux</u> : Marion COQUEL-HARAMBILLET (Nouvelle-Aquitaine), Jean-Pierre ARNOULD (Bourgogne Franche-Comté), Virginie JOUFFE (Bretagne)</p> <p><u>Siège fédéral</u> : Dorothee SIRVIN</p> <p><u>Vice-présidente en charge de la formation</u> : Anne-Marie LEMOINE</p>
Excusés	<p>Jean-Jacques CAPLIER, Bruno CAUTAIN, Alexandre DRUAULT, Christian FAURE, Jean-Marc GELAIN, Dominique JOLY, Éric LAMARQUE, Nelly STARON, Christelle XALLE.</p>

Avant de débiter la réunion, Anne-Marie LEMOINE (Vice-présidente en charge de la formation) fait un point sur l'actualité de la fédération. À noter, l'absence d'Eric LAMARQUE (CTN) qui reviendra à partir du 13 février. Une pensée particulière pour Sandra CHAIGNEAU (Institut Forma'), en arrêt maladie jusqu'à nouvel ordre. Pauline TARDIVEAU (pôle activités et formations) est en congés maternité depuis décembre. Ses missions sont assurées par ses collègues du pôle activités et formations. Pôle qui accueille deux nouvelles recrues : Victor SODANO (assistant administratif - CDI) et Mathias BIZEUL (stagiaire - jusqu'à fin mai). Toutes nos félicitations à Karen HUGEN, qui a donné naissance à un petit garçon.

*Mise à jour : à la diffusion de ce compte rendu, nous sommes heureux de vous annoncer que Pauline a donné naissance à une petite fille. Toutes nos félicitations !*

Dues à des manifestations ou réunions, les représentants de la commission nationale gymnastique féminine, gymnastique masculine et basket participent à la première partie de réunion uniquement. Par conséquent l'ordre du jour est adapté pour traiter les points prioritaires.

## 1. CURSUS APRES BREVET ANIMATEUR FEDERAL

Avant de poursuivre les échanges, la CNF souhaite ré-spécifier ici que les filières décrites ci-après sont bien 3 filières distinctes les unes des autres, mais qu'elles interviennent toutes dans un objectif de poursuite de cursus de formation après l'obtention du brevet d'animateur.

Nécessité de rendre visible (dessin, schéma.....) toutes nos procédures de formations (âge d'entrée....) ainsi que toutes nos formations déjà existantes dans ce nouveau schéma de formation.

### 1.1. FILIERE ANIMATEUR EXPERT

Comme évoqué lors de la réunion d'octobre 2019, la trame type du référentiel "Animateur expert" a été envoyée à tous les responsables de commission nationale ainsi qu'aux référents formation (merci de contacter Dorothée SIRVIN - [dorothee.sirvin@fscf.asso.fr](mailto:dorothee.sirvin@fscf.asso.fr), si vous n'avez rien reçu). Cette trame est conçue selon les prérequis actés en CNF et validés par le comité directeur.

Afin de suivre l'avancée des travaux et d'accompagner les commissions nationales concernées, un tour de table est entamé pour connaître le positionnement de chaque activité quant à cette nouvelle proposition de filière :

- Gymnastique masculine : proposait une formation AF3. Souhaite proposer une formation Animateur Expert.
- Gymnastique féminine : proposait une formation AF3. Souhaite proposer une formation Animateur Expert.
- G.R.S : disposait d'une formation AF3 qui n'était plus mise en place depuis plusieurs saisons. Souhaite proposer une formation Animateur Expert mais pas dans un futur proche.
- Arts martiaux : proposait une formation AF3. Souhaite proposer une formation Animateur Expert mais pas dans un futur proche.
- Basket : ne disposait pas d'une formation AF3. Ne souhaite pas proposer de formation Animateur Expert. L'objectif est porté sur le développement d'une offre de formation Brevet d'animateur fédéral.
- Activités de pleine nature : ne disposait pas d'une formation AF3. Ne souhaite pas proposer de formation Animateur Expert mais s'interroge sur le positionnement de ses formations spécifiques (ex : raquettes).
- Éveil de l'enfant : proposait une formation AF3. Souhaite proposer une formation Animateur Expert.
- Twirling : proposait une formation AF3. Souhaite proposer une formation Animateur Expert.
- Pratiques artistiques et culturelles : ne disposait pas d'une formation AF3. Ne souhaite pas proposer de formation Animateur Expert.

La CNF remercie les activités non-représentées ce jour de bien vouloir communiquer à Dorothée leur positionnement quant à cette nouvelle formation. Il n'y a aucune obligation à se

positionner sur cette filière, qui pour rappel, a pour objectif de former des techniciens ++ (encadrement de "haut niveau"). Cela ne doit se faire que s'il y a un réel besoin sur le terrain.

## **1.2. FILIERE ANIMATEUR SPECIALISE**

---

Un tour de table est également engagé pour connaître le positionnement des commissions nationales quant à la filière animateur spécialisé.

Seule la commission Éveil de l'enfant se positionne sur cette offre de formation.

La CNF souhaite que la commission Santé se positionne sur cette filière. Un rendez-vous sera proposé à ses représentants, absents ce jour, pour en discuter.

Si cette filière a d'abord été envisagée pour des offres transversales (qui ne sont pas en lien avec l'approfondissement de la technicité de l'activité), la CNF s'interroge toutefois à l'ouverture de formations liées à l'activité mais dont les compétences ne sont pas liées à la gestion du "haut niveau". La réflexion se poursuit.

## **1.3. FILIERE FORMATEUR**

---

Rappel : module 1 + stage pratique + module 2 (ordre préconisé mais non obligatoire). A réaliser sur une durée de 2 ans sinon perte des acquis. Obligatoire pour toute personne souhaitant encadrer une formation fédérale (ou diplôme équivalent).

La première session, dans son nouveau format, est programmée du 6 au 8 mars puis du 9 au 11 octobre 2020. La formation de formateur est donc désormais en format modulaire (2 x 3 jours), comme peut l'être une formation AF1 ou AF2.

Le module 1 (mars 2020) et le module 2 (octobre 2020) sont l'équivalent de l'ancienne formation de formateur niveau 1 (4 jours consécutifs). Les personnes ayant suivi la formation de formateur niveau 1 n'ont donc pas à re-suivre la formation. Ces derniers sont considérés comme ayant déjà validé le cursus.

Toutefois, s'ils le souhaitent, les anciens candidats peuvent-suivre de nouveau la formation, les compétences étant abordées différemment et de manière plus approfondie.

Ce nouveau format, avec un temps assez important entre les modules est volontaire. Ceci doit permettre au candidat de réaliser son stage pratique sur une session d'AF1, en tant que « formateur stagiaire », entre le premier module et le second module. Cet ordre est fortement préconisé car il doit permettre au candidat de mettre en application les premiers enseignements et de questionner/réajuster/approfondir son expérience à la suite.

Le stage pratique sera évalué par les formateurs de l'AF1. Une grille d'évaluation (commune à toutes les activités) sera réalisée par Éric LAMARQUE et Guillaume GARREAU. Suite au stage, la grille complétée par les formateurs, devra obligatoirement être transmise, au siège ainsi qu'à la CN.

### Cas pratique :

Si une personne est titulaire d'un Brevet d'Animateur Fédéral dans l'activité X et dans l'activité Y et qu'elle réalise son stage de formateur sur l'activité X, elle sera également reconnue formatrice sur l'activité Y du fait de la transversalité de son rôle de formateur et des compétences déjà acquises dans la discipline.

Si une personne a un BAF dans l'activité X et qu'il passe sa formation de formateur (forcement sur l'activité X), il ne pourra pas être formateur pour une toute autre activité tant qu'il n'aura pas le BAF de cette activité supplémentaire.

La CNF rappelle que la formation de formateur est transversale à toutes les activités et que les commissions nationales ne peuvent établir de critères restrictifs d'accès à la formation. Cela est contraire au droit de tout à chacun de se former.

Il est notifié la difficulté pour un public étudiant de se libérer un jour de semaine (les modules démarrent le vendredi matin). Ce frein est pris en compte et partagé par d'autres publics. Des sessions supplémentaires vont être rapidement proposées (vacances scolaires et hors vacances scolaires).

Concernant les personnes ayant participé aux anciennes « formations de formateurs » et les titulaires AF3 encadrant actuellement des sessions de formation, une attestation par équivalence leur sera délivrée. Pour se faire, le pôle activités et formations établira un premier listing (courant mi-mars). Ce listing sera envoyé aux commissions nationales et comités régionaux pour validation. Les territoires seront également interrogés pour compléter les listes, notamment pour les personnes intervenant comme formateur UFF, sport-santé.....

Si une personne « échappe » au référencement, cette dernière est invitée à se faire connaître auprès de Dorothee Sirvin : [dorothee.sirvin@fscf.asso.fr](mailto:dorothee.sirvin@fscf.asso.fr) Toutes les demandes a posteriori seront étudiées.

## 2. REFERENTIEL DE FORMATION

### 2.1. REFERENTIEL BREVET ANIMATEUR FEDERAL

Tableau de suivi – écriture des référentiels (version au 01/02/2020)

Activités	Cursus B.A.F		
	Propose un cursus	Souhaite proposer	Référentiel B.A.F
Activités aquatiques	non	nc	
Activités de pleine nature - Randonnée	oui		3
Activités de pleine nature - Marche nordique	oui		4
Activités de pleine nature - VTC	non	nc	
Arts martiaux	oui		4
Basket	non	nc	
Boules	non	nc	
Danses	oui		3
Eveil de l'enfant	oui		4
Football	non	nc	
Gym form détente	non	oui	2

Gymnastique féminine	oui		2
Gymnastique masculine	oui		2
Gymnastique rythmique et sportive	oui		3
Musiques	non	nc	
Pratiques artistiques et culturelles	non	nc	
Santé	non	nc	
Ski	non	nc	
Tennis de table	non	nc	
Tir à l'arc	oui		1
Tir sportif	non	oui	3
Twirling	oui		3

1 : écriture 2 : accompagnement 3 : amélioration 4 : finalisation 5 : mise en page 6 : publication

Après un démarrage difficile, le travail avance bien. L'objectif est de finaliser tous les référentiels B.A.F pour la fin de saison. Bien penser à intégrer les grilles d'évaluations dans les référentiels.

Certaines activités notent que les grilles d'évaluations font doublons avec les fiches individuelles actuelles et craignent que la charge de travail soit trop conséquente pour les formateurs.

Les représentants des comités régionaux font également remarquer qu'ils manquent de visibilité sur le parcours de formation d'un stagiaire (notamment lorsqu'il vient d'une autre région (cf. communication de la fiche individuelle)).

Il est convenu que la nouvelle grille d'évaluation doit permettre de suivre le stagiaire sur l'ensemble de son cursus et permettre à l'organisateur et le formateur de mieux prendre en compte le niveau du stagiaire.

Il est rappelé que l'AF1 et l'AF2 ne sont pas des diplômes et que l'AF1 ne se termine pas par une évaluation certificative. Il ne peut donc être refusé (sauf exception type problème de comportement du stagiaire).

Il est fait remarquer que si l'AF1 ne peut être refusé, les stagiaires ne prennent pas compte des commentaires qui leur sont faits et ne respectent pas toujours la recommandation de mettre en pratique les conseils avant de se présenter en AF2. En résulte, pour ces personnes un faible niveau de compétences d'encadrement et parfois des situations d'échec.

## **2.2. REFERENTIEL ANIMATEUR EXPERT**

---

La trame type a été envoyée par email aux responsables de commission nationale ainsi qu'aux référents de formation le **17 janvier 2020**.

La commission Éveil de l'enfant a renvoyé une première version. Celle-ci a été transmise à Éric LAMARQUE pour relecture.

La commission Gymnastique féminine a envoyé un document de réflexion quant à la ligne de conduite à adopter pour suivre les prérequis. Il est demandé à la commission de soumettre une première trame (selon le document type transmis).

Les autres activités souhaitant proposer cette nouvelle formation sont invitées à soumettre rapidement une première ébauche. Il est rappelé qu'aucune formation type « ancien AF3 » ne sera dispensée d'ici là.

### 3. BROCHURE DE FORMATION

En parallèle de la refonte des référentiels, les activités sont invitées à travailler ou retravailler les brochures pédagogiques :

- Brochure stagiaire
- Brochure formateur

Tout comme les référentiels, il ne s'agit plus de proposer une brochure AF1/ une brochure AF2 mais une brochure Brevet Animateur Fédéral.

La brochure n'est pas soumise à validation de la CNF (représentée par la cellule d'appui). Il est recommandé d'attendre la validation du référentiel pour coordonner les contenus (la brochure étant l'outil pratique, résultante du référentiel). Néanmoins aucune brochure ne sera publiée sans la validation du pôle communication (respect de la charte, vérification des droits quant aux illustrations, commande d'illustrations, etc.).

Certains contenus étant communs (ex : cours d'anatomie), il est demandé si le pôle communication peut effectuer un achat d'illustrations (gamme plus ou moins détaillée) pour permettre à chaque activité d'illustrer ses propos.

*Lucie Renault : cela sera possible à partir de la saison prochaine. Dans ce cadre, merci aux commissions nationales de lister les besoins en illustration afin que le budget d'achat soit programmé.*

Dans certains cas exceptionnels (et après demande aux services du siège), il est accepté que des versions "brutes" soient envoyées aux organisateurs / formateurs en difficulté (ex : Comité régionale Ile-de-France avec la formation randonnée). L'utilisation des documents non-abouties est toutefois temporaire.

La CNF rappelle que les brochures sont à commander auprès de la boutique et non pas pour finalité d'être photocopiées. Il revient à l'organisateur d'incorporer ce coût dans son budget et dans le prix de la formation au besoin.

## 4. CURSUS BREVET ANIMATEUR FEDERAL

La présence de plusieurs organisateurs régionaux est l'occasion de rappeler les procédures et obligations de chacun quant à la mise en place des formations fédérales.

### 4.1. MISE EN PLACE D'UNE FORMATION

---

- Programmation prévisionnelle : à partir de mars de la saison précédente, chaque organisateur est interrogé pour connaître ses souhaits de mise en place de session sur la saison suivante. Ce référencement permet de s'assurer que l'offre est homogène sur le terrain, qu'il n'y a pas de concurrence (mêmes formations, aux mêmes dates, sur une zone proche), que le nombre de formateurs est suffisant, que le format correspond, et surtout, à relayer l'information dès le début de saison (via le calendrier en ligne). Cela n'engage pas l'organisateur à maintenir la session coûte que coûte.
- Déclaration d'ouverture : l'étape précédente ne soustrait pas à cette étape. La déclaration doit intervenir au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session. Elle doit se faire à l'aide du document officiel, auquel sera joint le planning prévisionnel. Cette déclaration permet d'enregistrer la concrétisation effective de la session (cf. programmation prévisionnelle). Elle est présentée à la commission concernée pour validation de l'équipe encadrante, du format et de l'emploi du temps.
- Bilan : le bilan doit intervenir au plus tard 3 semaines après la clôture de la session. Il doit se faire à l'aide du document officiel, auquel sera joint la liste des stagiaires, la copie des examens si épreuve, le récapitulatif des notes le cas échéant, les fiches individuelles et le planning réel. Ce bilan permet d'enregistrer la réalisation effective de la session (cf. déclaration d'ouverture). Il est présenté à la commission concernée pour homologation des résultats (adéquation des éléments vs référentiel et déclaration). Pas de bilan, pas d'attestations, ni de diplômes
- Attestations : à l'issue de l'homologation, les résultats sont enregistrés au fichier national et les attestations sont éditées dans un délai de 5 semaines après clôture de la session. Les services du siège transmettent les documents à l'organisateur qui doit à son tour les transmettre aux stagiaires. Sans attestation, le stagiaire ne peut poursuivre son cursus de formation.

### 4.2. APPLICATION DES TEXTES

---

Les comités ayant la délégation d'organiser la formation au niveau territorial doivent appliquer les critères établis par la CNF et les contenus définis par les commissions nationales :

- Entrée en AF1 : l'âge est défini par chaque commission mais ne peut être inférieur à 14 ans révolus au premier jour de formation. Aucune dérogation n'est accordée. En cas de doute, merci de contacter le pôle activités et formations.
- Volume horaire de l'AF1 : chaque commission définit le volume de la formation mais celui-ci ne pourra être inférieur à 30h ou supérieur à 45h. La CNF préconise une journée de formation de 8h maximum.

- Entrée en AF2 : le stagiaire devra obligatoirement être titulaire de l'AF1 pour poursuivre sa formation. L'attestation AF1 peut être demandée au stagiaire ou au pôle activités et formations.
- Volume horaire de l'AF2 : chaque commission définit le volume de la formation mais celui-ci ne pourra être inférieur à 50h ou supérieur à 70h.
- Délivrance des attestations : seules les attestations émises par les services du siège feront actes de la validation. Il revient à l'organisateur de transmettre ces attestations.
- Délivrance du diplôme : seul le brevet d'animateur fédéral fait preuve de validation du cursus. Les services du siège émettent le diplôme après vérification de la totalité du cursus (AF1 / AF2 / UFF / 50h de pratique associative/ PSC1).

La CNF suggère qu'apparaisse sur le site internet FSCF les prérequis et procédure.

## 5. SEMINAIRE DES FORMATEURS 2020

### 5.1. CONTEXTE

---

- Le séminaire est organisé en alternance avec les rencontres des formateurs une année sur deux. Il n'y a pas de rencontre par activité l'année du séminaire.
- Le séminaire concerne les formateurs qui encadrent des formations fédérales, des UFF, des formations BAFA-BAFD, des formations Forma'.
- Le séminaire se déroule en plusieurs temps : plénières, ateliers et séances de travail par activités

### 5.2. DATE ET LIEU

---

- La prochaine édition se déroulera du **vendredi 30 octobre au dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020**.
- Le lieu n'est pas arrêté à ce jour. Plusieurs sites ont été démarchés.
- De nouveaux sites sont proposés : Creps de Vichy, site camp Ficep 2020.

*Dorothee Sirvin : à diffusion du compte rendu, le site est réservé. Il s'agit du Domaine Saint-Joseph à Sainte-Foy-lès-Lyon (69).*

### 5.3. INVITATION

---

Le listing des formateurs invités sera émis par les services du siège, sur validation des commissions nationales et des comités régionaux. La première version leur sera envoyée **début avril**.

### 5.4. THEMES

---

Les commissions nationales ont été invitées à réfléchir aux thèmes, ateliers qu'elles souhaitaient voir abordés lors de la prochaine édition 2020. Très peu de retours :

- Gestion de groupe : comment faire participer « les muets », calmer les bavards, gérer les contractions
- Comment gérer les problèmes comportementaux spécifiques (problèmes psychologiques, comportements bloquants...)
- Complément sur les intelligences multiples
- Neurosciences
- Méthode active : participation plutôt qu'information « descendante »

Un tour de table est engagé avec les participants. En ressortent de ces échanges :

- Posture en tant que communicant
- Intelligences multiples
- Méthode active d'animation
- Outils numériques
- Violence douces
- Planification d'une séance
- Engagement

## 6. PROGRAMMATION PREVISIONNELLE FORMATIONS 2020-2021

### 6.1. OBJECTIFS

---

Il ne s'agit pas d'un engagement mais bien d'un recensement des souhaits sur le terrain. Cela permet d'établir une photographie de l'offre de formation, d'éviter les doublons sur une même zone, ou d'identifier des zones « blanches ».

La programmation prévisionnelle ne soustrait en rien à la déclaration d'ouverture de formation (5 semaines en amont de l'ouverture).

La programmation prévisionnelle permet également de relayer l'information sur le site web de la fédération (sous réserve que la formation soit validée par la commission nationale de l'activité donnée et la commission nationale de formation).

Rappel : en ce qui concerne la formation fédérale, seul le siège est habilité à publier sur le calendrier national en ligne, après déclaration auprès du pôle « activités et formations » et validation de la commission nationale concernée.

### 6.2. ACTEURS CONCERNES

---

Les organisateurs territoriaux (comités départementaux et régionaux), les commissions nationales, les services du siège, les élus.

### 6.3. ECHEANCIER

---

**Semaine du 16 mars 2020** : le siège envoie les demandes de programmations prévisionnelles aux organisateurs → comités départementaux, comités régionaux.

**Semaine du 27 avril 2020** : les comités départementaux font remonter leurs souhaits à leurs comités régionaux qui centralisent les demandes de leur région.

**Semaine du 4 mai 2020** : les comités régionaux intègrent leurs demandes régionales aux demandes départementales et retournent la compilation au siège.

**Semaine du 11 mai 2020** : le siège ventile les souhaits par activité et transmet à chaque commission nationale concernée.

**Semaine du 1<sup>er</sup> juin 2020** : Les commissions nationales étudient les demandes et émettent un avis sur leur programmation. Les commissions nationales intègrent également leurs souhaits au niveau national (formations organisées par le siège).

**Semaine du 8 juin 2020** : le siège compile l'ensemble des retours des commissions nationales et étudie les réponses en collaboration avec la vice-présidente en charge de la formation. Au besoin le siège se rapproche des organisateurs pour obtenir des éléments d'informations complémentaires.

**Semaine du 22 juin 2020** : le siège informe les comités départementaux, les comités régionaux et les commissions nationales des formations validées.

**Semaine du 1<sup>er</sup> juillet 2020** : le siège publie les formations sur le site web FSCF.

#### **6.4. CONSIGNES PARTICULIERES**

---

Pour éviter les désagréments de la saison passée (information aux organisateurs et publication tardive du calendrier), des axes d'améliorations sont proposés :

- la priorité sera donnée aux organisateurs ayant respectés les échéances.
- Il est rappelé aux commissions nationales qu'elles n'ont pas à communiquer les décisions avant validation finale de toutes les parties prenantes.
- Une attention particulière sera portée au secteur gymnique pour éviter le chevauchement entre session de formation et manifestation nationale.
- En cas de non réponse d'une commission nationale dans les délais impartis, les services du siège et élus référents se substitueront à l'avis.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Il est demandé si un titulaire de l'AF1 peut encadrer une formation AF1. La réponse est non. Jusqu'à présent, pour la plupart des activités, seuls les titulaires de l'AF3 pouvaient prétendre à encadrer une formation.

Dans certains cas (manque d'AF3 entre autre), la commission nationale par activité peut autoriser l'encadrement par un titulaire du B.A.F.

Anne-Marie LEMOINE,  
Vice-présidente en charge de la formation